



TR OPTIMA CONSEIL
Territoire & Réglementation



LOI DE SIMPLIFICATION DU 26 MAI 2026

Recours en CNAC : des conditions durcies

Ce qui change pour vos projets d'implantation commerciale, et comment s'y préparer dès le dépôt en CDAC.

Faites défiler



TR OPTIMA CONSEIL
Territoire & Réglementation

Nantes · Vertou

4, place du Beau Verger
44120 Vertou

02 40 74 73 51

Paris

5, rue Davioud
75016 Paris

01 40 71 60 68

Marseille

60, rue Saint-Jacques
13006 Marseille

04 91 47 87 55

contact@cabinetcdac.fr

www.cabinetcdac.fr

Qui peut encore saisir la CNAC ?

AVANT

Tout professionnel de la zone de chalandise dont l'activité était « susceptible d'être affectée » par le projet pouvait saisir la CNAC.



DÉSORMAIS

Le concurrent doit prouver un impact cumulé :

DIRECT : lien de causalité avec l'implantation du projet

SIGNIFICATIF : atteinte économique substantielle et démontrée

Le requérant doit s'appuyer sur 4 critères

01

Similarité des activités

Secteur d'activité identique, chevauchement substantiel de la gamme de produits commercialisés

02

Chevauchement des zones de chalandise

Données de flux de clientèle, absence de barrière psychologique ou géographique

03

Absence de barrière commerciale

Recensement des commerces de même nature, situés entre le requérant et le projet, susceptibles d'intercepter les flux

04

Projection chiffrée de l'impact

CA annuel et impact du projet sur le CA, report de clientèle, perte d'ETP, étude d'impact économique

Ce que cela change pour vos projets



Recours limités

Les saisines dilatoires deviennent plus difficiles.



Calendrier sécurisé

Moins de risque de blocage entre la CDAC et l'ouverture.



Analyse d'impact clé

Documenter l'absence d'atteinte significative à la concurrence.

JUSTIFICATION RENFORCÉE DES REFUS CNAC

La CNAC ne peut plus soulever de nouveaux critères en cas de réexamen.

Notre étude d'impact, critère par critère

1

Analyse de similarité de l'offre

Nomenclature des activités et taux de recouvrement des gammes, concurrent par concurrent.

2

Zones de chalandise et flux de clientèle

Isochrones, analyse des flux, barrières géographiques et psychologiques.

3

Cartographie des barrières commerciales

Recensement des commerces de même nature qui interceptent les flux.

4

Modélisation chiffrée de l'impact

Report de clientèle et de CA par point de vente, effet sur l'emploi (ETP).

5

Note de synthèse argumentaire

22 ans d'expertise en urbanisme commercial

118

demandes déposées en 2025

96 %

de réussite en CDAC

58 %

de réussite en CNAC

+ de 2 049

dossiers réalisés en 22 ans



Habilité par toutes les préfectures de France

Interventions sur l'ensemble du territoire, depuis Nantes, Paris et Marseille.



ANTICIPER SÉCURISEZ VOTRE PROJET



TR OPTIMA CONSEIL
Territoire & Réglementation

NOS BUREAUX



Nantes · Vertou

4, place du Beau Verger
44120 Vertou

02 40 74 73 51



Paris

5, rue Davioud
75016 Paris

01 40 71 60 68



Marseille

60, rue Saint-Jacques
13006 Marseille

04 91 47 87 55



contact@cabinetcdac.fr



www.cabinetcdac.fr